

BULLETIN SPÉCIAL IUFM N°1

ETUDIANTS,

si vous ne voulez pas être mutés à l'aveugle pour votre premier poste de stagiaire,

STAGIAIRES,

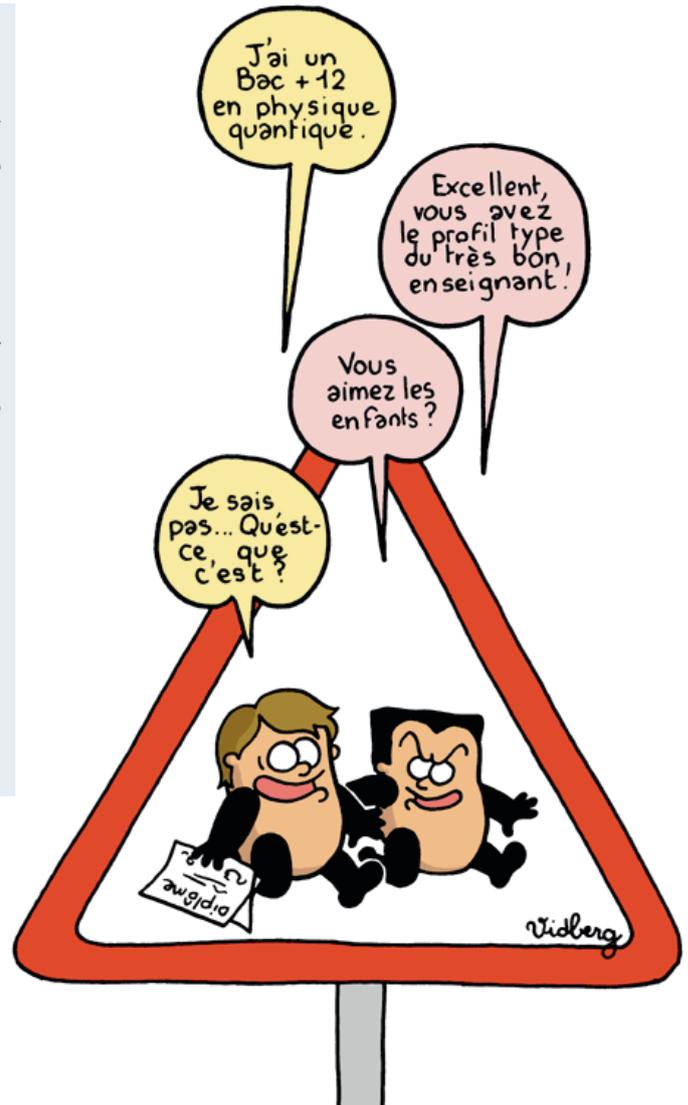
si vous souhaitez être notés équitablement, recevoir les informations de mutations, ...

**REMP LISSEZ VITE LE
FORMULAIRE :**

<http://fwd4.me/3AH>

SOMMAIRE

Réformes : concours et formation.	p.2
Arrêté commun de l'UAG et de l'IUFM	
Circulaire pour les étudiants de Master	
Bons plans.	p.2 et p.3
Ce qu'en pense le SNES-FSU.	p.3
Les enjeux locaux.	p.4
L'intégration de l'IUFM à l'UAG	
Non-titulaire et Master	
Les résultats aux concours à l'IUFM.	p.5
Pourquoi se syndiquer au SNES ?	p.5
L'accès par liste d'aptitude.	p.5
Les mutations INTER-Académiques.	p.6
Elections des usagers à l'IUFM	p.6
La revalorisation de nos salaires.	p.6
Rentrée 2009 et Budget 2010.	p.7
Stagiaire en Situation.	p.7
Documents statistiques.	p.8



Tous les dessins présents sont la propriété exclusive de Martin Vidberg.
Nous vous encourageons à rire en lisant "L'actu en patates":
<http://vidberg.blog.lemonde.fr>

Pour nous rencontrer : permanence syndicale les mardis midi à l'IUFM

Nous contacter : iufm@martinique.snes.edu
SNES Martinique : Bat. B Cité Bon Air, Route des Religieuses
97200 FORT DE France Tel : 0596 63 63 27 Fax : 0596 71 89 43

Informations utiles :

Site : www.martinique.snes.edu & www.snes.edu rubrique "Débuter"
Forum : www.martinique.snes.edu/forum/

RÉFORMES DES CONCOURS ET DE LA FORMATION

L'UAG et l'IUFM ont enfin décidé de préciser le cadre de leur collaboration pour le processus de maîtrise le 30 septembre 2009

Enfin, car il était temps d'appliquer les directives ministérielles qui étaient protectrices des étudiants :

- Pour ce qui concerne l'année 2009-2010, l'IUFM assurera les préparations aux concours.
- L'inscription à l'IUFM pour l'année universitaire 2009-2010 vaut inscription en Master.

Bon Plan : chèques vacances

Peu de stagiaires le savent mais il existe un placement à 25% pour profiter de ses vacances. Par exemple, en économisant 480 euros sur 10 mois, on peut bénéficier de 600 euros de chèques vacances ! Plus d'infos ici : <http://fwd4.me/2T9>

L'arrêté précise en outre :

- Au cours de cette année, l'IUFM mettra en place des modalités d'évaluation des connaissances (épreuves écrites, orales, concours blancs). Cette évaluation servira de base à l'examen des demandes de validation d'ECTS1 de masters à l'UAG.
- L'IUFM assurera la formation professionnelle des lauréats aux concours 2009. Les stagiaires concernés pourront solliciter l'obtention d'un M2 à l'issue de leur année de stage après examen de leur dossier par la commission de l'UAG.
- Les étudiants admis à un concours de l'enseignement à la session 2009 pourront solliciter, pour l'année 2009-2010, la validation totale d'un M2.
- Les étudiants admissibles aux sessions 2009 ou 2010 et non titulaires du M1 ou de la maîtrise ou d'un diplôme équivalent sont autorisés à s'inscrire en M2.
- Les étudiants admissibles à la session 2009 et titulaires d'un M1 ou d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent pourront solliciter, pour l'année 2009-2010, la validation totale d'un M2. Toutefois cette validation ne pourra intervenir que si ces étudiants sont inscrits à l'UAG au cours de l'année 2009-2010.
- Les étudiants admissibles à la session 2010 et titulaires d'un M1 ou d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent pourront solliciter, pour l'année 2010-2011, la validation totale d'un M2. Toutefois cette validation ne pourra intervenir que si ces étudiants sont inscrits à l'UAG au

Le ministère a publié le 20 août, sans concertation, une circulaire inacceptable concernant l'organisation des stages pour les étudiants de master préparant les concours.

cours de l'année 2010-2011.

- Les étudiants non titulaires d'un M1 ou d'un diplôme équivalent et non-admissibles aux sessions 2009 ou 2010 présents aux épreuves du concours pourront solliciter l'autorisation de s'inscrire en M2.
- La commission de l'UAG, créée à cet effet, fonde sa décision sur la base du dossier fourni par l'IUFM pour chaque étudiant inscrit à l'IUFM, conformément aux modalités d'attribution d'ECTS définies conjointement par les équipes pédagogiques des masters de l'UAG et les équipes pédagogiques de l'IUFM.
- Les établissements s'engagent à mettre en place, dès septembre 2010, des masters formant aux métiers de l'éducation et de la formation conformes aux exigences d'excellence scientifique et de professionnalité. Cela permettra notamment l'inscription en M2 des lauréats des concours de la session 2010.

S'il est toujours souhaitable de dire clairement les choses, le SNES Martinique déplore qu'il ait fallu un an pour le coucher sur papier.

Car il était temps de rassurer nos étudiants, mais les rassure-t-on vraiment ?

L'arrêté parle de commission ad hoc pour valider un LM2 ou autoriser une inscription en M2. Mais qui siègera dans ces commissions ? Qui "définit les modalités d'attribution d'ECTS" ? Quels seront les critères pour s'inscrire en M2, le valider ? Pourquoi les masters formant aux métiers de l'éducation n'existent-ils toujours pas en Martinique, alors qu'en France ils apparaissent partout à la rentrée 2009 ?

Les étudiants Martiniquais n'ont pas à être floués par les lenteurs du système, et les combats des chefs, internes à notre île.

Plus d'informations ici :

<http://www.martinique.snes.edu/spip.php?rubrique44>

1: Le Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Le sigle ECTS, abréviation du terme anglais "European Credits Transfer System", est le terme le plus couramment employé pour des raisons pratiques. Il fait partie du Processus de Bologne et en France a été pris en compte dans la réforme LMD. (Source wikipedia : <http://fwd4.me/2TD>)

Le ministère de l'éducation nationale a publié une circulaire le 20 août 2009 sur l'organisation des stages et l'accueil des étudiants de master dans les classes, à compter de cette année.

Rédigée sans concertation et au mépris des discussions qui ont eu lieu l'année dernière, cette circulaire pose de nombreux problèmes – simples « malentendus » selon le Ministre. S'il s'agit de « malentendus », ces derniers doivent être levés et le Ministre doit ouvrir immédiatement des

discussions afin de réécrire cette circulaire.

- En premier lieu, elle fixe l'organisation des stages en responsabilité pour les étudiants de M2. En d'autres termes, l'étudiant – qui n'est pas encore admis au concours – prend la classe d'un enseignant en pleine responsabilité et se charge de l'enseignement pendant une durée de 108 h. En outre – et contre les engagements du précédent Ministre – les étudiants pourront assurer un service de 18 h hebdomadaire et être ainsi utilisés comme moyens de remplacement.

-En second lieu, elle fixe, pour tous les étudiants de M1 des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Si dans le cadre de la pré-professionnalisation que le SNES revendique, il peut y avoir de tels stages au cours du cursus universitaire, ceux-ci doivent être en lien avec l'ensemble des contenus de masters. La rédaction de la circulaire ne peut donc pas être déconnectée des contenus de masters et de l'organisation de l'année universitaire.

Le SNES appelle donc à la plus grande vigilance les collègues quant à l'organisation de ses stages. Il exige du Ministre qu'il lève les « malentendus » et modifie sa circulaire en conséquence.

Plus d'informations ici :

<http://www.snes.edu/spip.php?rubrique4722>

CE QU'EN PENSE LE SNES-FSU

ELEVER ET RECONNAÎTRE LA QUALIFICATION : UNE NÉCESSITÉ !

Le SNES-FSU considère qu'enseigner est un métier de haute responsabilité sociale, que l'enseignant est un concepteur capable d'adapter ses pratiques aux apprentissages des élèves, à leur hétérogénéité, que son niveau de recrutement et donc son statut, doivent le placer parmi les plus élevés de la fonction publique. Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec un recrutement à la licence. Paradoxalement, la qualification des enseignants certifiés et agrégés n'a pas évolué depuis 1950. Peut-on en rester là ?

PRÉRECRUTER : UN IMPÉRATIF !

Si des mesures telles que les prérecrutements ne sont pas instaurées, la « mastérisation », c'est-à-dire le prolongement du cursus de deux années d'études, créera inévitablement une ségrégation sociale dans les recrutements.

AIDES SOCIALES ?

Les mesures du ministère sont très insuffisantes pour répondre aux défis de l'élévation du niveau de recrutement. Elles concernent des étudiants déjà boursiers, ne permettent pas une réelle autonomie financière et ne garantissent pas l'accès à des conditions matérielles favorables à la poursuite d'études. Elles accentuent le risque d'endettement par le recours aux prêts étudiants. Et l'allongement des études n'est pas pris en compte pour la retraite.

L'ENJEU DES CONCOURS

Le SNES-FSU est attaché au recrutement par concours, avec des jurys indépendants, dans la mesure où ils garantissent l'égalité de traitement des candidats. Cette garantie doit également apparaître dans les contenus des épreuves des concours en interrogeant sur les enseignements universitaires.

NON-TITULAIRES :

Pour ces personnels, souvent recrutés au niveau de la licence, une élévation brutale du niveau de recrutement sans prendre en compte leur situation particulière n'est pas envisageable. Le SNES-FSU réclame

un plan de titularisation pour tous les non-titulaires et une prise en compte de leur expérience dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE QUI RÉPONDE AUX BESOINS DE NOS MÉTIERS ET AUX ATTENTES DES STAGIAIRES !

Pour le SNES-FSU, l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE doit être porteuse d'amélioration pour la formation professionnelle : une formation universitaire et professionnelle de haut niveau, l'introduction progressive d'éléments préprofessionnalisants en lien avec la recherche et une entrée progressive dans le métier.

Le SNES-FSU est pour :

- UN CURSUS UNIVERSITAIRE PRÉPROFES-
SIONNALISANT
- UNE FORMATION INITIALE PROFESSIONNELLE
EN ALTERNANCE

PREMIÈRE ANNÉE D'EXERCICE

Elle n'est pas toujours facile et la nécessité de compléments de formation s'impose, pour une entrée progressive dans le métier. Depuis la rentrée 2008, les néo-titulaires bénéficient d'une formation de quatre semaines la première année et de deux la seconde. Ce dispositif est insuffisant car les disparités sont nombreuses selon les académies, aussi bien en termes d'organisation que de contenus de formation. De plus, ces formations se déroulent le plus souvent en dehors du temps de travail et ne correspondent pas aux attentes des néotitulaires. Le SNES exige un cadrage national pour les compléments de formation ainsi qu'une 1/2 décharge en première année de titulaire et 1/3 en deuxième année.

Bon Plan : prêt à 0%

Depuis le 25 septembre 2009, certains personnels de l'éducation nationale bénéficient d'un prêt à taux zéro. Jusqu'à 30 000 euros pour le premier achat d'une résidence principale ! Plus d'infos ici : <http://fwd4.me/2T5>

LES ENJEUX LOCAUX

L'intégration de l'IUFM à l'UAG

Passons sur la réforme de l'université qui pourrait, à elle seule, remplir plusieurs bulletins. Des enjeux politiques, des tensions entre régions sœurs se nouent puis se dénouent... Ceci au détriment des usagers. Il aura fallu attendre le dernier moment pour voir l'IUFM et l'UAG signer un arrêté qui permette aux étudiants d'y voir clair sur leur avenir.

L'enjeu, pour le SNES, est surtout de garantir une formation de qualité aux étudiants, qui ne soit pas noyée dans le magma universitaire. En effet, le taux de réussite à certains concours ne cesse de grimper au sein de l'IUFM (certains venant même d'une autre région pour assister aux préparations des concours) pendant que d'autres s'écroulent lamentablement (voir dernière page). Preuve s'il en est que le combat de certains pour des concours régionaux est un combat d'arrière garde. Lorsque l'on offre un cursus de qualité en Martinique, les étudiants réussissent. Formidable évidence ! Attention, les positions des stagiaires, et donc celles du SNES ne sont pas de "sauver les IUFM à tout prix", mais plutôt de continuer à améliorer les formations, les rendre plus en prise face aux réalités du métier.

L'IUFM intégré serait protégé par l'article 713-9 du code de l'éducation (ancien article 33) au sein de l'UAG. Vous voilà rassuré, non ? Non....? Et bien nous non plus... Cet article 713-9 garantit pourtant des moyens et des postes fléchés à l'IUFM intégré. Son autonomie au sein de l'université est gravée dans le marbre. Par contre, lorsque l'on regarde ce qu'il est advenu de certains IUFM démantelés par une université dévoreuse de crédits et de postes, il y a de quoi être inquiet. Le marbre paraît bien fragile parfois.

Il faut donc protéger les acquis de la formation, les postes des personnels de l'IUFM, en ne laissant pas seule l'UAG en prendre le pilotage. Ensuite, nous devons continuer de siéger dans les commissions décisionnaires du nouvel IUFM, comme nous le faisons afin d'améliorer de la formation.



Non-titulaires et master : des mesures encore insuffisantes !

De la session 2010 à la session 2015, les non-titulaires pourront passer le concours interne sans disposer du master. Le ministère s'engage également à rouvrir toutes les disciplines aux concours internes pendant cette période transitoire. Pour le SNES, ces mesures n'apportent qu'une réponse provisoire à la situation des non-titulaires.

Lors du CTPM (comité technique paritaire ministériel) du 28 mai 2009, le SNES a déposé un amendement complémentaire aux dispositions transitoires déjà obtenues : « Peuvent se présenter aux concours externes et internes les personnes justifiant d'une licence s'ils ont exercé en qualité d'enseignant ou de personnel d'éducation non-titulaires des établissements publics d'enseignement pendant tout ou partie de la période comprise entre le 1er septembre 2003 et le 31 août 2009. » Cet amendement a été rejeté. Le directeur de cabinet s'est cependant engagé à rouvrir tous les concours internes pendant la période transitoire (2010-2015). Pendant cette période, les non-titulaires pourront continuer à passer le CAPES interne sans disposer du master, la licence demeurant le titre requis.

Le conseil national du SNES des 23 et 24 juin a néanmoins estimé que, malgré ces évolutions par rapport au projet initial, la prise en compte de la situation des non titulaires demeurerait très insuffisante.

Le SNES considère que la réforme proposée reste inacceptable en l'état et il continue à demander son abandon pour une autre réforme incluant l'élévation de la qualification et du niveau de recrutement des enseignants, des CPE et des co-psy. On peut noter des évolutions importantes au regard du premier projet présenté par le Ministre : Décharges de services pour les stagiaires. Mise en place d'une année transitoire. Dispositifs d'aides aux étudiants. Prise en compte de la situation des personnels non-titulaires mais de façon très insuffisante. Ces évolutions ont été arrachées grâce à la mobilisation et à la détermination des syndicats nationaux de la FSU, dont le SNES.

Si le rythme actuel des titularisations par le biais des concours internes (840 postes aux sessions 2008 et 2009 du CAPES, CAPET et CAPLP internes) se poursuivait, seuls près de 2000 à 3000 non-titulaires seraient admis au concours interne dans la période transitoire (les AED remplissant les conditions peuvent aussi passer l'interne et les non-titulaires étant désormais écartés du CAPES externe). C'est largement insuffisant au regard des dizaines de milliers de non titulaires exerçant. Le ministère ne doit pas éluder la nécessité d'un nouveau plan de titularisation.

La nécessité d'une VAE (Validation des acquis et de l'expérience) se pose également pour tous les agents non titulaires tant la reprise d'étude est rendue difficile par des conditions d'exercice imposant des changements incessants d'établissements et de niveaux. Ce dispositif existe déjà mais il est coûteux et, dans le public, reste à la charge de l'agent. Le SNES revendique auprès du ministère l'accès des non titulaires à une VAE, prise en charge par l'employeur, afin d'obtenir le master.

Les résultats aux concours (p.8)

Voici une rapide analyse du SNES Martinique concernant les résultats des concours du second degré situés en dernière page de ce bulletin. Vous y trouverez les chiffres de 2007, 2008 et 2009 regroupés par discipline. A la barre bleue correspond le pourcentage des admissibles par rapport aux présents dans l'académie. Celle en vert, le pourcentage des admis par rapport aux présents, toujours dans l'académie. Enfin à la barre rouge correspond la moyenne nationale des admis par rapport aux présents. Lorsqu'aucune barre n'apparaît, le résultat est de zéro.

Alors que certaines préparations ont un fort taux de réussite (Mathématiques, Espagnol, Art Plastique), d'autres ne semblent pas vouloir "décoller" d'années en années (Histoire-Géographie, Anglais), ce qui est inquiétant.

Il nous semble que certaines préparations ne se donnent pas les moyens de la réussite de leurs étudiants. Car on ne peut se résoudre à affirmer que les étudiants martiniquais seraient incompetents en Histoire-Géographie alors qu'ils excelleraient en Mathématiques.

D'une part il faut se poser la question des formations diplômantes de l'UAG (Sont-elles performantes ? Le nombre d'heures dispensées est-il suffisant ? Les professeurs qui y enseignent ont-ils les diplômes requis ? Le suivi des étudiants est-il effectif ?). Mais il faut également regarder de plus près la qualité des formations à l'IUFM. Il n'est pas concevable qu'en deux ans, celle de Mathématiques batte tous les records (*et encore une fois nous nous en réjouissons*) alors qu'en plus de trois ans, celles d'Histoire-Géographie et d'Anglais semblent autant en décalage avec les attentes du concours.

Pour l'Anglais, il y a clairement un problème de préparation à l'oral : on voit bien la proportion d'étudiants qui ne passe pas la barre de cette épreuve. Pour l'Histoire-Géographie, une piste pourrait être celle du manque de formateurs spécialisés dans notre île.

Le SNES-FSU siège dans les instances de l'IUFM, et c'est à vous "Usagers de l'IUFM" d'interpeler vos représentants pour que les choses changent. Trop souvent encore les représentants n'osent prendre la parole et ne relaient pas les récriminations de leurs électeurs. Il faudra "oser" cette année, tant le nombre de dossiers qui y seront débattus sera important. Le SNES-FSU vous y aidera !

Stagiaires IUFM, le SNES, ce sont avant tout des profs, des CPE, des surveillants

...qui donnent beaucoup de leur temps. Tu as donc affaire à des collègues que tu es susceptible de rencontrer dans un établissement, d'où ce tutoiement.

Pour beaucoup de stagiaires, l'adhésion au SNES est liée à la participation au mouvement inter puis intra-académique. Certes, une des occupations du SNES est la défense individuelle et collective des personnels, et notre efficacité dans ce domaine n'est plus à prouver.

Mais le syndicalisme ne s'arrête pas là !

LE SNES-MARTINIQUE EST LE SEUL SYNDICAT À AVOIR VOTÉ CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES LORS DU DERNIER COMITÉ TECHNIQUE AU RECTORAT !

L'accès au corps des certifiés par liste d'aptitude (p.8)

Le graphique en dernière page représente la proportion d'accès au corps des certifiés par liste d'aptitude par rapport au nombre de professeurs du second degré dans l'académie en pour-mille. Il s'agit d'une moyenne sur 3ans (2006, 2007 et 2008).

Les résultats interrogent depuis de nombreux mois nos syndicats à la FSU. S'il pouvait s'agir d'une stratégie pour "rester au pays" il y a quelques années, celle-ci ne tient plus désormais puisque pratiquement tous les originaires arrivent à rentrer en Martinique. Nous avons interrogé le Rectorat sur ces disparités entre académie sans obtenir de réponse (Les procédures sont-elles les mêmes dans les autres académies ? Pourquoi autant de disparités ?). Cette proportion semble néanmoins se lisser avec les moyennes nationales au fur et à mesure des années.

La problématique demeure extrêmement sensible, mais les faits sont là. Les personnels intégrés sur liste d'aptitude après 10 ans dans leur ancien corps doivent bénéficier d'une véritable formation s'ils veulent pouvoir enseigner dans les classes d'examen. Les 4 ou 5 semaines de préparation pour ces stagiaires en situation nous semblent insuffisantes. Et à l'heure où les fermetures de postes se font de plus en plus nombreuses, les supports réservés aux stagiaires en situation bloquent parfois les titulaires de certaines disciplines.

Il faut donc que le Rectorat prenne la mesure de ces difficultés, ouvrent des postes et garantisse une véritable formation pour des collègues n'ayant pas pratiqué leur matière parfois pendant plus de dix ans.

Etre syndiqué au SNES, c'est être informé.

De violentes attaques sont menées contre nos métiers, nos statuts, nos missions. Tu trouveras des éléments sur les projets de réforme dans nos publications (mémos à nous demander, US qui est le périodique national envoyé à tous les syndiqués, bulletin académique...)

Etre syndiqué au SNES, c'est la possibilité de participer à la réflexion sur nos enseignements, de contribuer à l'élaboration de nos revendications. Car les revendications du SNES ne sont pas construites par quelques uns à Paris. C'est le seul syndicat à proposer une telle structure démocratique qui permet de faire remonter les attentes, les refus et les propositions des collègues.

Se syndiquer au SNES, c'est cher ?

105 euros pour un certifié/CPE ou 114 pour un agrégé, c'est une somme importante, mais qui ne représente en réalité que 0.7 % de tes revenus sur l'année (payables en plusieurs fois).

Tu peux aussi décider d'attendre pour bénéficier de la déduction fiscale de 66 %, tu seras syndiqué dès aujourd'hui mais le premier prélèvement ne se fera qu'en 2010.

A toi qui hésite à te syndiquer, mais qui fais malgré tout confiance au SNES pour t'aider et te conseiller, sache qu'adhérer, c'est se montrer solidaire, c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.

Comment se syndiquer ? En donnant le bulletin joint au trésorier du SNES de ton établissement ou en le renvoyant directement au SNES académique.

LES MUTATIONS INTER ACADÉMIQUES

Le mois de novembre sera donc le mois des vœux pour obtenir votre première affectation en qualité de titulaire dans une académie. Vous devrez faire des vœux sur SIAM-Iprof.

Votre barème sera établi par le rectorat de l'académie de Martinique, contrôlé par les représentants du personnel parmi lesquels les représentants du SNES sont largement majoritaires en raison du vote des collègues aux dernières élections professionnelles.

Vous connaîtrez l'académie dans laquelle vous exercerez en mars. En avril vous devrez faire des vœux au mouvement intra-académique (voir le bulletin Intra du SNES Martinique). Si vous êtes affecté sur un poste fixe, vous le connaîtrez à la mi-juin 2010, si vous êtes TZR à la mi-juillet ou fin août 2010.

Vous pouvez aussi participer au mouvement spécifique pour des classes préparatoires aux Grandes écoles ou, certains BTS.

Vous pouvez participer au mouvement dans les TOM.

SYNDIQUÉS

Pour avoir toutes les barres du mouvement Inter depuis 2004, toutes les barres Intra, son avancement et bien d'autres informations !

UNE SEULE ADRESSE :

www.snes.edu, rubrique adhérent

Venez assister à la réunion d'information le **mardi 17 novembre à 11h00 à l'IUFM** et le **mercredi 25 novembre** à partir de 14H00 ou le **mercredi 02 décembre** à partir de 14h au siège du SNES Martinique.

Christelle RETORY, **commissaire paritaire nationale** ainsi que d'autres commissaires paritaires répondront à toutes vos questions (oui toutes !)

SAISIE DES

DEMANDES

Du 19 novembre à 12 heures au 8 décembre 2009 à 12 heures (heures métropolitaines)

MODALITÉS DU MOUVEMENT 2009

BO spécial n°10 du 5 novembre 2009

Elections des usagers : des dysfonctionnements qui pèsent !

La FSU s'est élevée contre les modalités de l'élection des usagers à l'IUFM de Martinique. Le matériel de vote ne nous a été envoyé que 5 jours ouvrables avant le dépôt des listes. Ce qui laisse tout de même peu de temps pour sensibiliser, et faire signer, les usagers !!!

REVALORISATION DES ENSEIGNANTS, LUC CHATEL CHOISIT LA PROVOCATION

Les annonces de Luc Chatel devant le CTPM constituent une véritable provocation.

D'une part, ces annonces sont des mesures au rabais qui constituent une injure pour les nouveaux recrutés au Master, comme pour ceux qui subissent depuis tant d'années une dégradation de leurs conditions d'exercice et de rémunération.

D'autre part, la nature de certaines mesures vise à réactiver des aspects du rapport Pochard largement rejeté par nos professions, en individualisant les carrières et en touchant aux garanties statutaires.

Alors que la promesse du Président de la République était claire à partir du constat de l'insuffisance des rémunérations des enseignants, le Ministre place les rares mesures de revalorisation des rémunération pour tous sous conditions : changement des missions, travailler plus... Rien n'est envisagé pour les milieux de carrières, rien pour les fins de carrières, rien pour réduire la pénibilité du travail.

Tout cela alors que ceux qui entrent dans le métier ont un salaire équivalent à 1,2 fois le smic, c'était 2,5 fois le SMIC en 1981 !

Pour les nouveaux recrutés au Master, la proposition de 100 euros d'augmentation du salaire est indécente car elle ne reconnaît même pas cette qualification : recrutés un an plus tard avec un diplôme supérieur, ils seraient rémunérés à un salaire inférieur à celui des actuels recrutés après un an d'enseignement.

Dans le même temps, le silence assourdissant sur les autres personnels (CPE, Co-Psy, non titulaires) est éloquent.

En liant la revalorisation aux différentes réformes en discussion (« mastérisation », lycées...), le Ministre prend le risque d'interdire tout réel dialogue social.

Le Ministre a désormais le choix : s'entêter à maintenir des propositions qui ne peuvent que susciter la colère des personnels ou ouvrir des discussions sur des bases radicalement différentes.

RENTRÉE 2009 ET BUDGET 2010

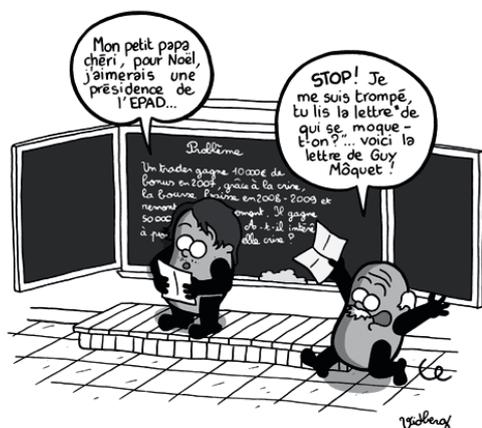
Le projet de loi de finance 2010 est maintenant connu et confirme le choix du gouvernement de réduire massivement l'emploi public notamment en ne remplaçant pas un départ à la retraite sur deux.

L'objectif affiché dès 2007, à l'occasion du lancement, par le Président de la République, de la révision générale des politiques publiques, était la suppression en 4 ans de 160 000 emplois dans la Fonction Publique dont 80 000 dans l'Education nationale.

Les 16 000 suppressions prévues pour 2010 dans l'Education nationale sont le résultat des opérations suivantes : 18 202 suppressions d'emplois de stagiaires (dont 1 876 dans le privé) 600 suppressions d'emplois d'administratifs dans les Rectorats, les IA et au ministère. 2182 créations d'emplois dans le premier degré public au titre des évolutions d'effectifs 144 créations d'emplois dans le second degré pour les établissements défavorisés 476 créations d'emplois dans l'enseignement privé « en application du principe de parité », écrit le ministère qui ne manque pas d'air !

Privilèges pour le privé

En effet, jusqu'en 2008 la répartition des emplois entre public et privé dans l'Education nationale obéissait à une règle simple : les mesures de créations ou de suppressions de postes appliquées à l'enseignement privé représentaient 20% de celles appliquées à l'enseignement public. Le budget 2009 a été l'occasion d'une première remise en cause de cette règle, les suppressions dans le privé ne représentant que 11 à 12% de celles envisagées pour le public. Dans le cadre du projet de loi de finance 2010, le Ministère persévère dans cette démarche et prévoit même de favoriser encore davantage l'enseignement privé : quand il supprime des emplois de stagiaires c'est moins de 20%, quand il crée des emplois c'est plus de 20% ! Au bilan, la perte de moyens sur le terrain dans le privé ne représente plus que 7,5% de celles du public... A un moment où l'enseignement public est frappé par de massives suppressions de postes et où la laïcité est sans cesse malmenée, le choix du Ministre constitue une véritable provocation.



Dans le second degré public

Le ministère supprime l'intégralité des 6 733 emplois d'enseignants stagiaires : cela représente l'équivalent de 2 900 postes d'enseignement à temps plein compte tenu du fait que ces personnels assuraient un service hebdomadaire de 8 h. Dans le même temps, il met

Stagiaires en situation : pour une véritable formation

Le nombre de postes aux concours internes a baissé de 30 % et ne permet plus de titulariser les personnels précaires. Suite à l'intervention du SNES auprès du cabinet du ministre, le capes interne d'allemand vient d'être réouvert par exemple.

Cette année devrait vous permettre d'approfondir votre réflexion sur la pratique du métier et le ministère reconnaît enfin le droit à la formation pour les stagiaires en situation. Vous devez bénéficier de cinq semaines de formation adaptée selon votre cursus antérieur sur vos obligations de service. Mais le ministère n'est pas allé jusqu'à accorder un abattement de service qui vous aurait permis de participer à la formation dans de bonnes conditions.

Exigeons ensemble une amélioration des règles de reclassements et de formation, afin de mieux prendre en compte les services des anciens contractuels et d'intégrer les vacances. Il nous appartient de réagir collectivement pour imposer d'autres choix.

La suite de l'article dans le supplément au n°682 de l'US (8 juin 2009)

sérieusement à mal les conditions de formation des nouveaux recrutés en leur imposant un service hebdomadaire en responsabilité de 12h à partir de la rentrée 2010. Les emplois de CPE stagiaires (411) sont également tous supprimés.

DEPUIS 2003 PRÈS DE 45 000 POSTES ONT ÉTÉ

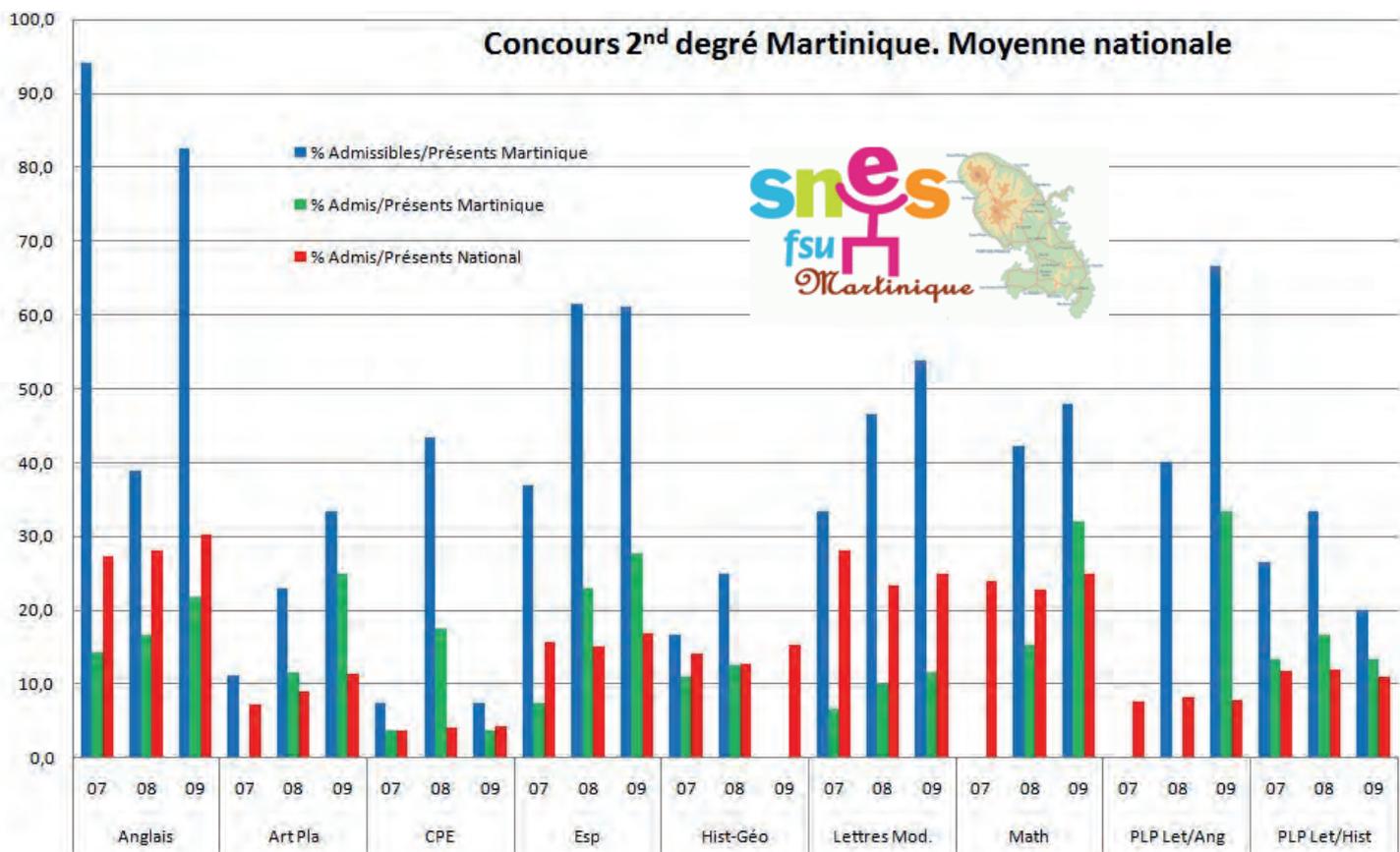
SUPPRIMÉS DANS LE SECOND DEGRÉ.

Le ministère utilise tous les leviers pour faire « passer » ces suppressions : tentative de diminution des horaires-élèves, hausse des effectifs de classe, réduction de l'offre de formation et augmentation du temps de travail des enseignants par le recours accru aux heures supplémentaires et l'élargissement de leurs missions au-delà de l'enseignement, développement de l'emploi précaire pour assurer les remplacements.

A cette rentrée, les TZR sont affectés très majoritairement sur des postes à l'année, ce qui conduit déjà à nombre de difficultés pour assurer les premiers remplacements de l'année et à un recours massif aux personnels précaires. Il y a là un choix délibéré du ministère qui considère comme exorbitant le coût des personnels non employés à 100% et refuse de prendre en compte l'effort indispensable pour assurer la continuité pédagogique.

Par ailleurs, le gouvernement qui a fait le choix ces dernières années de supprimer massivement des emplois lorsque les effectifs baissaient, continue aujourd'hui à supprimer des moyens sur le terrain quand les collèges et les lycées vont devoir accueillir des élèves en plus grand nombre, comme l'indique le ministère lui-même dans les prévisions affichées dans les documents budgétaires. Ces mêmes documents montrent également que la remontée des effectifs dans le premier cycle à cette rentrée a été sous estimée au moment de l'élaboration du budget 2009. A aucun moment n'est pris en compte que, du fait des évolutions démographiques complètement prévisibles, les effectifs devraient atteindre dès 2014 leur niveau de 2003.

Concours 2nd degré Martinique. Moyenne nationale



RETROUVEZ LES ANALYSES DU SNES-MARTINIQUE EN PAGE 5.

Proportion des accès à la liste d'aptitude des certifiés par rapport aux nombres de professeurs du 2nd degré de chaque académie (moyenne sur 2006-07-08)

